

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 12 mars 2018, ajournée au 26 mars 2018, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2018-2603-109

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2018-2603-110

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes des lot 1, lot 2 et lot 2-1 du 23 mars 2018, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, au montant de 27 681,16 \$ et payés tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 22 mars 2018, d'une somme de 340 903,27 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2018-2603-111

RETOUR DE 14 782 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ PROVENANT DU SOLDE D'EXCÉDENT AFFECTÉ NON-UTILISÉ AU FONDS D'ARÉNA

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de retourner au solde de l'excédent (déficit) de fonctionnement non affecté la somme de 14 782 \$, correspondant au solde d'excédent affecté non utilisé dans le fonds d'aréna.

ADOPTÉ

2018-2603-112

RETOUR DE 12 000 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ PROVENANT DU SOLDE D'EXCÉDENT AFFECTÉ NON-UTILISÉ AU FONDS POUR LES PARCS ET ESPACES VERTS

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de retourner au solde de l'excédent (déficit) de fonctionnement non affecté la somme de 12 000 \$, correspondant au solde d'excédent affecté non utilisé dans le fonds pour les parcs et espaces verts.

ADOPTÉ

2018-2603-113

RADIATION DE COMPTES POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

ATTENDU QUE certaines factures pour des comptes de taxes sans propriétaires connus sont devenues prescrites ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de radier les comptes de taxes 2013 et 2014 pour les matricules correspondants au critère précédemment cité, pour un montant de 382,95 \$

• TPF1301596	12,52 \$
• TPF1400328	13,94 \$
• TPF1301618	5,89 \$
• TPF1400419	6,56 \$
• TPF1301595	2,95 \$
• TPF1400677	3,28 \$
• TPF1301592	5,89 \$
• TPF1400804	6,56 \$
• TPF1301612	11,04 \$
• TPF1400889	12,30 \$
• TPF1301613	6,63 \$
• TPF1400890	7,38 \$
• TPF1301581	11,04 \$
• TPF1401003	12,30 \$
• TPF1301580	19,16 \$
• TPF1401374	21,32 \$
• TPF1301607	106,11 \$
• TPF1401376	118,08 \$

ADOPTÉ

2018-2603-114

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DE 150 000 \$ D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ DU FONDS GÉNÉRAL POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement décrétant l'affectation de 150 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds général pour la création d'un fonds de roulement.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

2018-2603-115

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2018

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement de contrôle et suivi budgétaire (2007-136) ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires 2018 requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QUE les autres dépenses présentant des variations inférieures à 1 000 \$ ne nécessitent pas de transferts budgétaires, puisque des revenus équivalents aux dépassements budgétaires ont été constatés aux livres de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la dépense prévue pour un nouveau balai de rue de 20 000 \$ incluse dans le poste 03-310-10-000-00, ne sera pas effectuée en 2018 ;

ATTENDU les orientations privilégiées par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la technicienne comptable à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

	# GL	POSTE DE DÉPENSES	Budget 2018	Transfert	Budget 2018 après transferts
De	03-310-10-000-00	Transfert à l'état activité d'investissement	64 000,00	15 676,00	48 324,00
De	02-452-35-951-00	QP MRC transport et collecte matières organiques	91 407,00	3 925,00	87 482,00
Vers	02-451-10-951-00	QP-MRC collecte et transport déchets domestiques (matières ultimes)	126 297,00	18 584,00	144 881,00
Vers	02-452-10-951-00	QP-MRC collecte et transport déchets domestiques (matières ultimes)	86 284,00	1 017,00	87 301,00
		TOTAL DES TRANSFERTS		19 601,00	

ADOPTÉ

2018-2603-116

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA "MARCHE POUR L'ALZHEIMER 2018" DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de contribuer pour une somme de 100 \$ à "La marche pour l'Alzheimer 2018" de la société Alzheimer de Lanaudière.

ADOPTÉ

2018-2603-117

AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE VÉLO DU GRAND JOLIETTE

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de contribuer pour une somme de 100 \$ en 2018, non récurrente, pour la publication du calendrier du club de vélo du Grand Joliette.

ADOPTÉ

2018-2603-118

FRAIS D'ASSOCIATION ET COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS AU DOMAINE MA LORRAINE EN 2018

ATTENDU QUE depuis 2010 la Municipalité a accepté de verser annuellement à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree une compensation pour le déneigement et l'entretien des chemins du Domaine Ma Lorraine ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 26 mars 2018 la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit verser annuellement sa cotisation à l'association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QU'un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité, au prorata de l'évaluation des résidences du Domaine Ma Lorraine de l'année 2017 ;

QUE pour 2018, un montant correspondant à 100 % du tableau de l'année 2017 soit 2 123,11 \$, soit versée à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree ;

QUE cette somme soit versée conditionnellement à l'obtention du bilan financier et des copies de factures payées;

QUE la cotisation annuelle de 75 \$ en tant que membre de l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine soit ajoutée à ce montant pour un montant total de 2 198,11 \$;

QUE l'association soit informée qu'elle devra annuellement faire parvenir la demande de reconnaissance des organismes et les documents exigés;

QUE les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 02-320-00-521-00 ;

QUE les crédits disponibles pour la cotisation soient pris dans le poste 02- 190-00-971-00.

ADOPTÉ

2018-2603-119

PERMIS DE VOIRIE –ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER EN 2018

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de Crabtree demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise monsieur Pierre Rondeau à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

ADOPTÉ

2018-2603-120

OFFRE DE SERVICE POUR DÉCHIQUETAGE PRINTANIER ET AUTOMNAL DES BRANCHES

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de déchiquetage des branches déposées en bordure du chemin pour la période printanière, débutant le 21 mai 2018, ainsi que pour la période automnale, débutant le 8 octobre 2018, de l'entreprise Insta Coupe inc. (Pierre-Charles Gaudet) au coût de 90 \$/h qui maintient son prix de 2017.

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 02-320-00-521-31.

ADOPTÉ

2018-2603-121

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE EN 2018

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour obtenir des prix pour les travaux d'asphaltage en 2018.

ADOPTÉ

2018-2603-122

COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS DU CHEMIN BEAUDOIN EN 2018

ATTENDU QUE depuis 2016, le conseil municipal a adopté la résolution 2016-2202-069 accordant une compensation pour le déneigement et l'entretien du chemin Beaudoin à l'Association des résidents du chemin Beaudoin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 26 mars 2018 la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QU'un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la Municipalité au prorata de l'évaluation des résidences du chemin Beaudoin (section du chemin privé) de l'année 2016 ;

QUE pour 2017 un montant correspondant à 100 % de l'année précédente (2016), pour une somme de 822,19 \$ soit versée à l'Association des résidents du chemin Beaudoin;

QUE cette somme soit versée conditionnellement à l'obtention du bilan financier et **des copies de factures payées**;

QUE l'association soit informée qu'elle devra annuellement faire parvenir la demande de reconnaissance des organismes et les documents exigés;

ADOPTÉ

2018-2603-123

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2018-2019 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la somme de 125 \$ (taxes en sus) pour l'année 2018-2019, et de les informer que notre représentant est monsieur André Picard.

ADOPTÉ

2018-2603-124

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-216 DÉCRÉTANT QUE LES SURPLUS D'OPÉRATIONS DE L'ARÉNA SERONT AFFECTÉS À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUVANT ÊTRE UTILISÉE EXCLUSIVEMENT AUX BESOINS DE L'ARÉNA

Sylvie Frigon donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement abrogeant le règlement 2012-216 décrétant que les surplus d'opérations de l'aréna seront affectés à une

réserve financière pouvant être utilisée exclusivement aux besoins de l'aréna.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

2018-2603-125

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil municipal veut modifier la politique concernant les montants accordés pour les frais de glace aux membres du Club de patinage artistique les Étoiles d'Argent dans la mesure où l'enfant a terminé tous les grades de patin offert par le Club de patinage Vir-O-Vent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers de modifier la politique de tarification des activités de loisirs telle que présentée par le directeur général.

ADOPTÉ

2018-2603-126

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

ATTENDU QUE la Municipalité veut mieux répondre aux demandes et aux besoins des organismes du territoire, en définissant et en utilisant efficacement ses ressources.

ATTENDU QUE la Municipalité veut être équitable entre les divers organismes qui adressent des demandes, sans réduire son apport.

ATTENDU QUE la Municipalité veut encourager la participation de bénévoles et de citoyens au développement de loisirs et de leur milieu de vie.

ATTENDU QUE la Municipalité veut consolider les liens en invitant les organismes et les associations à se concerter.

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en place une nouvelle politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ATTENDU QU'en adoptant une telle politique le service des loisirs pourra accorder des ressources aux organismes sans attendre l'approbation du conseil:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu :

QUE la politique de reconnaissance et soutien aux organismes déposée au conseil soit adoptée et qu'elle remplace toutes les autres politiques et résolutions antérieures qui sont maintenant traitées dans la politique.

ADOPTÉ

2018-2603-127

ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU TABLEAU DE POINTAGE À L'ARÉNA

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 26 février 2018 la résolution 2018- 2602-084;

ATTENDU QUE la Municipalité assumera les frais d'installation du tableau d'affichage évalué à 3 455 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE Tim Hortons s'est engagé à payer le coût d'achat du tableau de pointage incluant les affiches publicitaires, mais excluant les coûts d'installation spécifique au tableau pour la somme de 16 922 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE soit autorisé l'achat du tableau de pointage et des enseignes publicitaires au coût de .16 922 \$ conditionnellement à la signature du contrat de l'espace publicitaire qui fournira les crédits nécessaires à l'achat du tableau de pointage;

QUE les frais d'installation au montant de 3 190 \$ excluant les taxes soient payés à même les crédits disponibles au poste 02-701-30-522-00.

ADOPTÉ

2018-2603-128

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-2602-084

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier la résolution 2018-2602-084 en remplaçant le montant de 18 769,47 \$ (taxes incluses) par 16 922 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

2018-2603-129

LOCATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA

ATTENDU QUE le contrat de location du restaurant de l'aréna et de l'atelier du pro à l'aréna s'est terminé le 15 avril 2018;

ATTENDU QUE la locataire a annoncé son intention de ne plus utiliser l'atelier du pro;

ATTENDU QUE la locataire a demandé de pouvoir utiliser le restaurant de l'aréna, une fois par semaine, durant l'été pour préparer les repas du camp de jour;

ATTENDU QU'après discussions, madame Cathryne Gagnon consent à payer un loyer non indexé de 350 \$ par mois sur sept (7) mois pendant trois (3) saisons, soit 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021;

ATTENDU QUE mise à part, le retrait de l'atelier du pro, aucune modification n'a été apportée à l'entente précédente;

ATTENDU QUE cette offre est acceptable pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **DE** retenir les services de Cathryne Gagnon pour l'exploitation du restaurant pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2018 au 15 avril 2021, au prix de 350 \$ par mois payable sur une période de sept (7) mois par année;
3. **D'**autoriser le maire ou le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de location avec madame Cathryne Gagnon.

ADOPTÉ

2018-2603-130

AIDE FINANCIÈRE POUR PARTICIPATION À L'ORCHESTRE DES JEUNES DANS LE CADRE D'UNE TOURNÉE EN FRANCE

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à Emma Poulin pour sa participation à l'Orchestre des jeunes dans le cadre d'une tournée de 17 jours en France.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.